

# Compte-rendu du Conseil d'UFR du 4 février 2025

Thomas Sigaud, directeur de l'UFR

Membres élus présents ou représentés :

Collège des Professeurs et assimilés (8) : Jérôme Bocquet (procuration à Sylvie Crogiez-Petrequin), Vincent Cotro, Robert Courtois, Sylvie Crogiez-Petrequin, Caroline Giraudeau, Marie-Pierre Lefeuvre (procuration à Caroline Giraudeau), Sébastien Pesce.

Excusé : Manuel Royo

Collège des maîtres de conférences et assimilés (7) : Louise Bernard de Raymond (procuration à Thomas Siagud), Emmanuelle Champion-Hindy (procuration à Lucie Gaugain), Lucie Gaugain, Laurent Gautier (procuration à Lucie Gaugain).

Excusés : Kristell Pothier, Sylvain Janniard

Collège des personnels administratifs et techniques (5) : Elodie Bergeret, Pascal Pinoteau, Pascal Plisson (procuration à Elodie Bergeret), Fabienne Tersac (procuration à Pascal Pinoteau).

Excusé : Sébastien Le Priol

Collège des étudiants (11) : Axel Caillaud (procuration à Naïm Cornalba), Naïm Cornalba

Excusés :

Collège des personnalités qualifiées (8) : Philippe Roussy (procuration à Thomas Sigaud), Sandrine Vrignaud (procuration Pascal Pinoteau)

Excusés : Mauro Cuzzoni, Christophe Dupin, Géraldine Godot, Olivier Lebreton, Jean-Luc Porhel.

Assesseure : Marylène Moreau

Déléguée Relations Internationales : Caroline Giraudeau

Membres invités : Nathalie Bouloux (dépt. d'histoire)

Membres à titre consultatif : Benoit Wolf, responsable administratif.

Le quorum (19) est atteint, Thomas Sigaud directeur ouvre la séance et énonce les différents points à l'ordre du jour du conseil d'UFR.

### **1- Informations diverses**

Thomas Sigaud informe les membres du conseil du calendrier  lectoral et souhaite organiser un conseil d'UFR avant le prochain renouvellement pour finaliser le travail autour de la refonte des statuts.

Il indique  galement que les responsables de d partement ont transmis les fiches de postes des Ater pour une publication   la fin du mois de f vrier sur l'application du minist re Galaxie.

Il  voque  galement la tenue du dernier conseil d'administration des principaux points  voqu s en lien avec l'annonce de la suspension de la cr ation du label Key Labs comme de l'annonce de la compensation int gral du montant du CAS pension.

Thomas Sigaud fait  galement un point sur le calendrier des travaux du site des tanneurs et de la n cessit  de travailler sur la prochaine organisation   la rentr e 2025-2026.

### **2- Questions p dagogiques**

#### **2.1 Mise en  uvre des am nagements « handicap »**

Thomas Sigaud rappelle que la composante accueille de tr s nombreux  tudiants en situation de handicap entra nant une relation constante entre le Service de Sant  Etudiante, la r f rente administrative handicap et les  quipes et gestionnaires p dagogiques. Cela n cessite une prise en charge importante en termes d'intendance : si les preneurs de note sont financ s par le budget du SSE, la prise en charge des surveillances est r alis e par les deux composantes pour un montant de plus de 30.000 euros.

Il reste toujours un sujet qui peut mettre en difficult  les  quipes p dagogiques lors de la transmission des pr conisations m dicales et de la r alit  de la mise en place des mesures d'accompagnements p dagogiques. Certaines pr conisations peuvent  tre incomprises par les  quipes p dagogiques et leur refus peut  tre mal interpr t s par les  tudiants concern s.

Le sujet de la relation entre le r f rent p dagogique et le prescripteur de la mesure n cessiterait d' tre am lior . Thomas Sigaud indique qu'il souhaite aborder ce sujet lors d'un prochain conseil des directeurs de composante.

#### **2.2 Convention entre l'universit  de Perrugia (Italie) et l'universit  de Tours**

Cette convention d termine les conditions du partenariat du double dipl me de la laurea magistrale en « Studi italiani, classici e Storia Europea » (Classe LM14) ou « Archeologia e storia dell'arte » (Classe LM-2 et LM-89) d livr e par l'Universit  di Perugia et du Master (M1 et M2) « Etudes italiennes/Histoire de l'art » d livr  par l'Universit  de Tours.

Cette convention est adopt e   l'unanimit .

### **3- Vie de l'UFR : r forme des statuts de l'UFR**

Thomas Sigaud rappelle le contexte des statuts datant de 2002 et n'ayant pas  volu  au gr  des  volutions l gislatives ou r glementaires.

Il expose les diff rents articles et r organisation propos es permettant par exemple de rappeler les missions d volues   la composante :

- L'organisation et le développement de la formation initiale et continue des étudiants inscrits à l'université de Tours,
- Le développement de la recherche fondamentale et appliquée en lien avec les formations qu'elle organise et les unités de recherche de l'université de Tours,
- Le développement de liens et de partenariats avec l'ensemble des acteurs du monde institutionnel, économique, associatif et culturel l'environnant,
- Le développement de relations de coopération et de collaboration internationales,

Les statuts proposés rappellent dans l'organisation de l'UFR le lien fort avec les équipements documentaires, la place du CFMI au sein de la composante ou l'existence d'un conseil des étudiantes et des étudiants.

Thomas Sigaud souhaite également réaffirmer la place des unités de recherche dans la vie des composantes et les modalités de fonctionnement des départements comme le périmètre des conseils restreints.

Plusieurs points sont sujets aux débats. Ainsi, Robert Courtois s'interroge sur la place des mentions de licence et de master au sein des départements et souhaiterait mettre en place cet échelon intermédiaire. Lucie Gaugain au contraire insiste sur le nécessaire décloisonnement et permettre aussi un continuum pédagogique et scientifique entre la L3 et le M1, considérant que le département doit pouvoir débattre de l'ensemble des formations proposées par les départements. Le conseil de perfectionnement peut en revanche répondre utilement à cette attente exprimée.

Robert Courtois insiste néanmoins sur la place des professeurs d'université qui doivent naturellement assurer la responsabilité et le pilotage des masters.

Thomas Sigaud s'interroge sur cette posture qui lui apparaît être d'un autre temps et qui ne correspond pas à son approche du fonctionnement des équipes pédagogiques ni ne correspond la réalité de l'encadrement en master où nombre de maitres de conférences y assurent des responsabilités tant au niveau de l'animation des formations que des unités de recherche.

D'autres points sont précisés comme le cadre de la formation du conseil restreint correspondant ou la temporalité de révisions des statuts de la composante.

A l'issue de ces échanges et du consensus dans les propositions formulées, Thomas Sigaud transmettra à la direction des affaires juridiques la proposition étudiée et soumettra une version définitive pour une adoption par le dernier conseil de cette mandature.

L'ordre du jour étant épuisé et sans question diverse, il clôt la séance en indiquant que le prochain conseil se tiendra courant mars.